

voudrais bien obtenir ce renseignement et le lui communiquer, mais je ne l'ai pas sous la main; nous ne l'avons pas au ministère en ce moment. Je suis sûr que s'il pose sa question lors de l'examen des crédits du ministre des Finances, il obtiendra alors une réponse.

M. McIlraith: Je n'obtiendrai jamais la réponse de lui.

L'hon. M. Nowlan: Si le député y consent, je vais faire en sorte qu'il reçoive une réponse dans un jour ou deux; je la lui ferai parvenir personnellement.

M. McIlraith: Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Ce qui m'intéresse, c'est le côté de la question qui relève du ministre, c'est-à-dire le nombre d'appels non encore réglés en ce qui concerne les décisions de la Division des douanes. Je me demande si la Commission du tarif travaille assez rapidement pour empêcher qu'un délai déraisonnable ne se produise dans l'audition des appels contre les décisions des douanes. Voilà la question qui m'intéresse.

L'hon. M. Nowlan: Je ne puis y répondre qu'en termes très généraux. J'ai l'impression, —confirmée par les renseignements que je reçois de sources officielles,—que le travail de la Commission a légèrement augmenté. Je ne sais s'il faut écrire "légèrement" avec une majuscule ou une minuscule; néanmoins la Commission fait son travail et remplit ses fonctions. Je ne pense pas qu'il y ait une différence marquée par rapport aux dernières années.

Le député de,—j'ai oublié le nom de sa circonscription; je sais qu'il prétendrait représenter tous les cultivateurs de pommes du Canada, mais comme je viens de la vallée d'Annapolis, je doute qu'on s'adonne à la culture des pommes dans cette région,—a posé une question au sujet de...

M. Pugh: Si le ministre me permet une brève interruption, je tiens à lui faire savoir qu'Okanagan-Boundary est la circonscription que je représente, et mon collègue d'en face, le député d'Okanagan-Revelstoke, partage mes opinions sur cette question; nous faisons cause commune en l'occurrence.

L'hon. M. Nowlan: Je sais très bien quel intérêt le député d'Okanagan-Boundary ainsi que les autres députés de la Colombie-Britannique, y compris le ministre qui est représentant de Kamloops, portent à ce problème. Nous l'avons discuté maintes fois. Comme les députés le savent, il y a eu un décalage entre le moment où la Chambre a adopté la loi et celui où cet article a été promulgué. Le député m'a demandé quelle est la situation actuelle. Le problème n'est pas simple. Il comporte divers éléments. Tout ce que je

puis dire pour l'instant, c'est que des pourparlers sont en cours. En fait, des discussions ont eu lieu aujourd'hui entre les représentants de divers ministères et il a été question de nos amis américains qui devraient être tenus au courant de nos programmes pour qu'on en arrive à mettre au point une méthode grâce à laquelle, au moment voulu, cet article pourrait s'appliquer aux problèmes particuliers qui me seraient signalés.

M. McIlraith: Je voudrais parler encore un peu des appels à la Commission du tarif afin de bien préciser ma pensée. Le travail de la Commission a augmenté avec le temps, ce qui est inévitable dans un pays en pleine expansion, à mesure que l'essor industriel s'accroît. Les fonctions de la Commission comportent deux aspects. Le premier aspect se rapporte aux appels interjetés auprès de la Commission du tarif contre les décisions de la division des Douanes; dans ce cas la commission s'acquiesce d'une fonction quasi-judiciaire en entendant les appels et en interprétant la loi. L'autre aspect du lourd travail de la commission a trait aux enquêtes qu'elle mène sur les questions que lui renvoie le gouvernement à cette fin. Cette fonction est entièrement différente. Ce qui m'intéresse, c'est que le volume de travail qui résulte des questions que lui renvoie le gouvernement par l'entremise du ministre des Finances n'est pas assez considérable pour empêcher la commission d'exécuter rapidement son travail de tribunal quasi-judiciaire en entendant les appels contre les décisions de la division des douanes.

J'abandonne le sujet en demandant au ministre de surveiller la situation de près. Si nous en arrivons au point où il est souhaitable que les fonctions de la Commission du tarif soient remaniées de façon à ce qu'un tribunal entende les appels réguliers et un autre mène les enquêtes, je suis convaincu que le ministre insistera dans ce sens, afin que le travail de ses propres services ne soient ni menacé ni gêné d'aucune façon.

L'hon. M. Nowlan: Je suis reconnaissant de l'intérêt dont fait preuve le député. Je me procurerai le renseignement que je lui ai promis et le lui ferai tenir immédiatement. Mon petit doigt m'a dit, il n'y a pas très longtemps, qu'avec l'efficacité du ministère, il y a très peu de questions à déférer à la Commission du tarif, de sorte que cette dernière n'est guère surchargée de travail à cet égard.

M. McIlraith: J'aimerais demander au ministre des renseignements à propos des locaux fournis au bureau chef de la Division des douanes et de l'accise. Cette question pose,